



la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP



INFO 392

Guide national de prévention et la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2018-2019

Les ministères de l'Intérieur, des Solidarités et de la Santé, du Travail, et de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales ont publié une instruction présentant « *le guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2018-2019, qui vient préciser les objectifs et le dispositif de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux des vagues de froid ainsi que le rôle des différents acteurs* », parmi lesquels les maires.

Pour obtenir ce guide, merci de vous adresser à notre syndicat d'origine.

INFO 393

Le code de la route est modifié : création de navette urbaine

Un décret introduit dans le code de la route de nouveaux concepts de véhicules urbains, la navette urbaine et le train urbain, destinés au transport en commun de personnes. Ces nouveaux véhicules ont vocation à être modulables afin de s'intégrer dans les centres urbains.

Source : Décret n° 2018-1045 du 28 novembre 2018 relatif aux véhicules de transports urbains de personnes

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

Taxe locale sur la publicité extérieure : un nouveau guide

La direction générale des collectivités locales (DGCL) vient de publier la mise à jour (octobre 2018) du guide pratique de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Cette deuxième version intègre de nouvelles questions posées depuis la publication du premier guide. Les points développés dans cette nouvelle version résultent notamment d'une concertation réalisée auprès d'acteurs professionnels agissant dans la mise en œuvre de la TLPE et auprès des principales associations d'élus.

Pour obtenir ce guide, merci de vous adresser à notre syndicat d'origine.

Définition d'une voie publique routière

Question publiée dans le JO Sénat du 14/06/2018

M. Jean Louis Masson (Sénateur de la Moselle) expose à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, le fait qu'il n'existe pas de définition de ce qu'est une voie publique routière. Il demande comment peut alors s'effectuer la mise en œuvre des infractions à la police de la conservation du domaine public routier.

Réponse publiée dans le JO Sénat du 29/11/2018

L'article L. 116-2 du code de la voirie routière (CVR), définissant les compétences en termes de constatation d'infraction et d'établissement de procès-verbaux relatifs à la police de la conservation du domaine public routier ainsi que les catégories de voies sur lesquelles elles s'appliquent, emploie le terme de « voie » et non de « domaine ». L'article L. 111-1 du CVR définit le domaine public routier comme l'ensemble des biens du domaine public affectés aux besoins de la circulation terrestre, à l'exception des voies ferrées. Cette définition a été complétée par la doctrine administrative qui a défini l'emprise de la route comme correspondant à la surface du terrain appartenant à la personne publique et affectée à la route ainsi qu'à ses dépendances. L'emprise recouvre donc les accotements et l'assiette de la route, à savoir la chaussée mais également la plate-forme qui est la surface de la route comprenant la chaussée. L'article L. 2111-2 du code général de la propriété des personnes publiques définit les dépendances comme des biens qui font également partie du domaine public et qui en constituent un accessoire indissociable. Dès lors, les biens implantés sur le domaine public qui présentent un lien de dépendance fonctionnelle avec la voie, ou en sont l'accessoire, suivent le sort de cette voie et font également partie du domaine public routier, à défaut de preuve contraire. Ils font l'objet de la même protection au titre de la police de conservation du domaine public routier. Ce peut être des éléments naturels ou artificiels. Le terme de voie employé à l'article L.116-2 du CVR prend donc en compte le sens large rappelé ci-dessus.

Solidarité Police Municipale Aude : inondations



Nous venons d'apprendre que lors des inondations de l'Aude plusieurs agents de police municipale ont subi de gros préjudices.

Une agente déplore des dégâts importants à son domicile et a perdu ses deux véhicules, par exemple

L'Association des Retraités et des Œuvres Sociales de la Police Municipale (association loi 1901) apporte une fois de plus son soutien et sa solidarité aux membres de la profession. Elle vient de débloquer une aide financière de **1 000 €** en urgence.

Le Syndicat Autonome de la Police Municipale de l'Aude vient aussi de voter une aide de **1 500 €**.

A plusieurs reprises nous avons déjà apporté notre soutien aux policiers municipaux, gardes champêtres et ASVP en difficulté et notamment lors de catastrophes : inondations dans l'Aude en 1999, à Aramon (30) en 2002.

Aujourd'hui encore, nous nous portons solidaires afin d'aider et de soutenir ces collègues du département



de l'Aude. Nous comptons sur votre aide et votre solidarité.

Le Président et le bureau de l'AROS-PM

Lien : <https://www.leetchi.com/fr/Cagnotte/42362779/c0278c0f>

FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : contact.fafptpm@gmail.com - Sites Internet : www.policemunicipale.org et fafpt.org

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)



POLICE MUNICIPALE

**Policier Municipal
Garde Champêtre
A.S.V.P.**

Je vote FA, je m'engage!

06 12 18

Fédération

FA cette autonomie qui dérange..!

Votre contact FA-FPT PM :

Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

96, Rue Blanche - 75009 PARIS

Tél. 01 42 80 22 22 - Fax 01 42 80 91 81 - E-mail : policemunicipale@fafpt.org

www.policemunicipale.org et www.fafpt.org

 <https://www.facebook.com/fafptpolicemunicipale>

 <https://twitter.com/FAFPTPM>

 <https://www.instagram.com/federationautonomepm/>

 <https://federationautonomepm.tumblr.com/>